



## Rupture anticipée d'un contrat d'intérim - Questions

Par **Sassa2419**, le **13/02/2018** à **12:29**

Bonjour,

J'aurai besoin d'informations concernant une rupture d'un contrat d'intérim.

Je vous explique ma situation :

J'ai été recruté via une agence pour la période du 08 février au 16 février. (contrat à la semaine renouvelable) La période d'essai était de 2 jours, elle courait donc jusqu'au 9. Le 11 février, c'est à dire hier, je me suis rendu à mon travail et le responsable de l'entreprise utilisatrice m'a convoqué dans son bureau pour m'informer d'une chose qui lui avait déplu de ma part. Après notre échange et étant assez déçue du fait qui m'a été reproché car je n'avais rien fait de mal, je lui ai proposé de terminer ma semaine et de ne pas la renouveler. Il m'a répondu qu'il valait mieux que je m'en aille le soir même. Je suis donc partie et avertit l'agence d'intérim en leur expliquant la situation, la chargée de recrutement a été très à l'écoute et bienveillante à mon égard. Elle m'a informé de ne pas m'inquiéter et qu'il serait annoté sur l'attestation employeur "fin de mission". Seulement, ce n'est pas vraiment le cas... Car c'est l'entreprise utilisatrice qui a voulu rompre le contrat...

J'ai peur que cela me porte préjudice quand je vais transmettre les documents à pôle emploi car ils vont certainement rapprocher le contrat de travail avec l'attestation avec le nombre d'heures et s'apercevoir que c'est louche.

Pensez-vous que je pourrai toujours prétendre à mes allocations ?

En vous remerciant pour votre avis.

Par **P.M.**, le **13/02/2018** à **13:14**

Bonjour,

A priori, Pôle Emploi qui n'a pas le double du contrat de mission, si vous ne leur fournissez pas, se référera à l'attestation qui leur est destinée, cela ne devrait donc pas avoir de conséquence sur votre indemnisation...

Par **Sassa2419**, le **13/02/2018** à **13:17**

Bonjour,

Merci de votre réponse. Si par contre le pôle emploi me demande le contrat de travail, cela risque de poser problème vous pensez ?

Par **P.M.**, le **13/02/2018** à **13:22**

Ils n'ont pas à vous le demander normalement et se serait à voir avec l'agence d'intérim pour qu'ils le modifient...